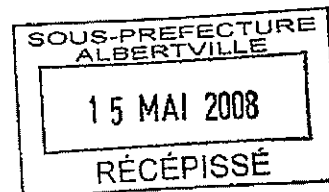


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION : Le 25 Avril 2008

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 18
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 1
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 1

Le Lundi 5 Mai 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Val d'Isère (Maison Marcel Charvin – Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Stéphane GAIDE, Nicolas GAIDE (Montvalezan)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis OTTOBON, Henri ANSELME-MARTIN (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS, Sébastien FRISON (Val d'Isère)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

N° 2008-40 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Président indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT).

Il est procédé à l'élection du Président de la séance. Gaston PASCAL-MOUSSELARD, 1^{er} Vice-Président, se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que les comptes administratifs 2007 du budget principal et de ses quatre budgets annexes : déchets des ménages et assimilés, abattoir, maison funéraire et ZAC des Colombières détaillés dans le document comptable joint à la présente note de synthèse « comptes administratifs 2007 et extraits des comptes de gestion » se résument par section comme suit :

	Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC	TOTAL BUDGETS
--	------------------	---	-------------------	----------	-----	---------------

Fonctionnement

Recettes	7 815 142,05 €	7 549 506,93 €	25 147,11 €	35 049,45 €	28,22 €	15 424 873,76 €
Dépenses	8 162 940,62 €	6 332 148,53 €	6 983,93 €	19 287,04 €	21 308,97 €	14 542 669,09 €
Résultats 2007	- 347 798,57 €	1 217 358,40 €	18 163,18 €	15 762,41 €	- 21 280,75 €	882 204,67 €

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2006.

Reports +/- 2006	633 514,79 €		1 840,92 €	-497,84	-14 622,62€	620 235,25 €
------------------	--------------	--	------------	---------	-------------	--------------

Investissement

Recettes	164 750,92 €	1 662 838,95 €	6 194,00 €	16 085,22 €	- €	1 849 869,09 €
Dépenses	547 324,60 €	1 780 019,45 €	20 340,12 €	32 216,80 €	- €	2 379 900,97 €
Résultats 2007	- 382 573,68 €	- 117 180,50 €	- 14 146,12 €	- 16 131,58 €	- €	- 530 031,88 €

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2006.

Reports +/- 2006	417 425,44 €	- 87 016,16 €	- 4 280,05 €	- 6 548,53 €		319 580,70 €
------------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--	--------------

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2007, s'élève, tous budgets et toutes sections confondus à 1 291 988,74 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	91 640,00 €	350 000,00 €	- €	2 921,00 €	- €	444 561,00 €
Recettes	12 000,00 €	54 187,00 €	- €	10 754,00 €	- €	76 941,00 €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2007 du budget principal et des quatre budgets annexes des déchets des ménages et assimilés, de l'abattoir, de la maison funéraire et de la ZAC des Colombières et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Daniel PAYOT quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2007 du budget principal et des budgets annexes.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président
HAUTE-TARENTAISE

